



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Décentralisation de l'Office des curatelles et tutelles professionnelles à Yverdon-les-Bains

Afin de se rapprocher des bénéficiaires, des Justices de paix et des réseaux sociaux et médicaux du Nord vaudois, l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP) décentralise une partie de son activité à Yverdon-les-Bains. Il s'agit d'une étape clé pour l'organisation de l'OCTP, dans un contexte de réformes importantes à mener. L'inauguration des nouveaux locaux, ce jour, coïncide, de plus, avec les 70 ans de l'Office.

Depuis toujours concentrées à Lausanne, les activités de l'OCTP se régionalisent. Avec la création de la Région Nord, l'Office s'installe à Yverdon-les-Bains avec l'objectif de renforcer la proximité avec les bénéficiaires en premier lieu, mais aussi avec les partenaires privilégiés : les Justices de paix et les réseaux de soins et sociaux. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, puisque cette région importante représente 24% du total des mandats de protection de l'adulte confiés à l'OCTP, soit 637 mandats.

Cette réorganisation a été rendue nécessaire par les réformes importantes mises en oeuvre par l'OCTP, ou qui sont en cours :

- La réforme dite « des cas lourds » en 2012
- L'entrée en vigueur du nouveau droit fédéral de protection de l'adulte et l'enfant en 2013
- La réforme vaudoise de la curatelle, menée en partenariat avec l'Ordre judiciaire vaudois et le Département de la santé et de l'action sociale, qui prévoit l'abandon de la curatelle imposée est en cours

Ainsi, avec la réforme dite « des cas lourds », qui permet d'améliorer l'identification des curatelles lourdes ou des situations urgentes pour les confier à l'OCTP et non plus aux curateurs privés, le nombre de mandats des curateurs professionnels a quasiment doublé, passant de 1439 en 2012 à 2638 à ce jour. La réforme vaudoise de la curatelle, dont l'objectif, fixé par le Conseil d'Etat, est de parvenir à un partage à parts égales entre engagements professionnels et volontaires (50%-50%) nécessitera, à terme, de nouvelles adaptations dans l'organisation de l'OCTP.

Cette décentralisation marque donc une étape importante dans l'évolution de l'Office. Elle doit lui permettre d'optimiser ses processus en ayant toujours un objectif en tête: la meilleure prise en charge possible des personnes qui en ont besoin.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 décembre 2016

DIS, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat, 021 316 41 51 ; OCTP, Frédéric Vuissoz, chef d'Office, 021 316 66 62

[Présentation OCTP Région Nord 01 12 2016](#)